

**Objet : Situation du budget et des emplois (février 2021)**

Délibération du Conseil d'administration du 16 mars 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

2021-200000693-20210316-DCA2021007-DE

Accusé certifié exécutoire

Affichée au siège de la Régie le :

Réception par le préfet : 16/03/2021

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

**Le Conseil d'administration,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Vu la délibération 2020-033 du 8 décembre 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021;

Après communication du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

**Article unique** : Il est donné acte à M. le Président du Conseil d'administration de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

